



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

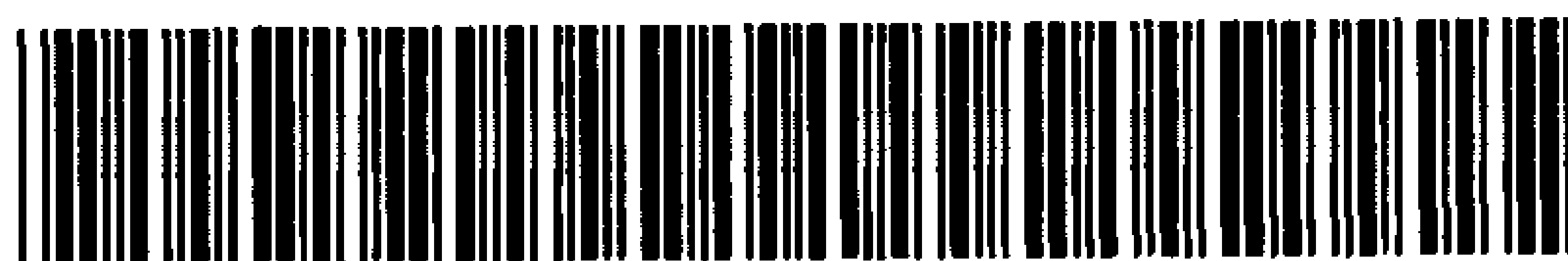
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03733

Numéro SIREN : 791 328 305

Nom ou dénomination : BA CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2015 sous le numéro de dépôt 09680



20151096802014

DATE DEPOT : 2015/12/15

NUMERO DE DEPOT : 109680

N° GESTION : 2013B03733

N° SIREN : 791328305

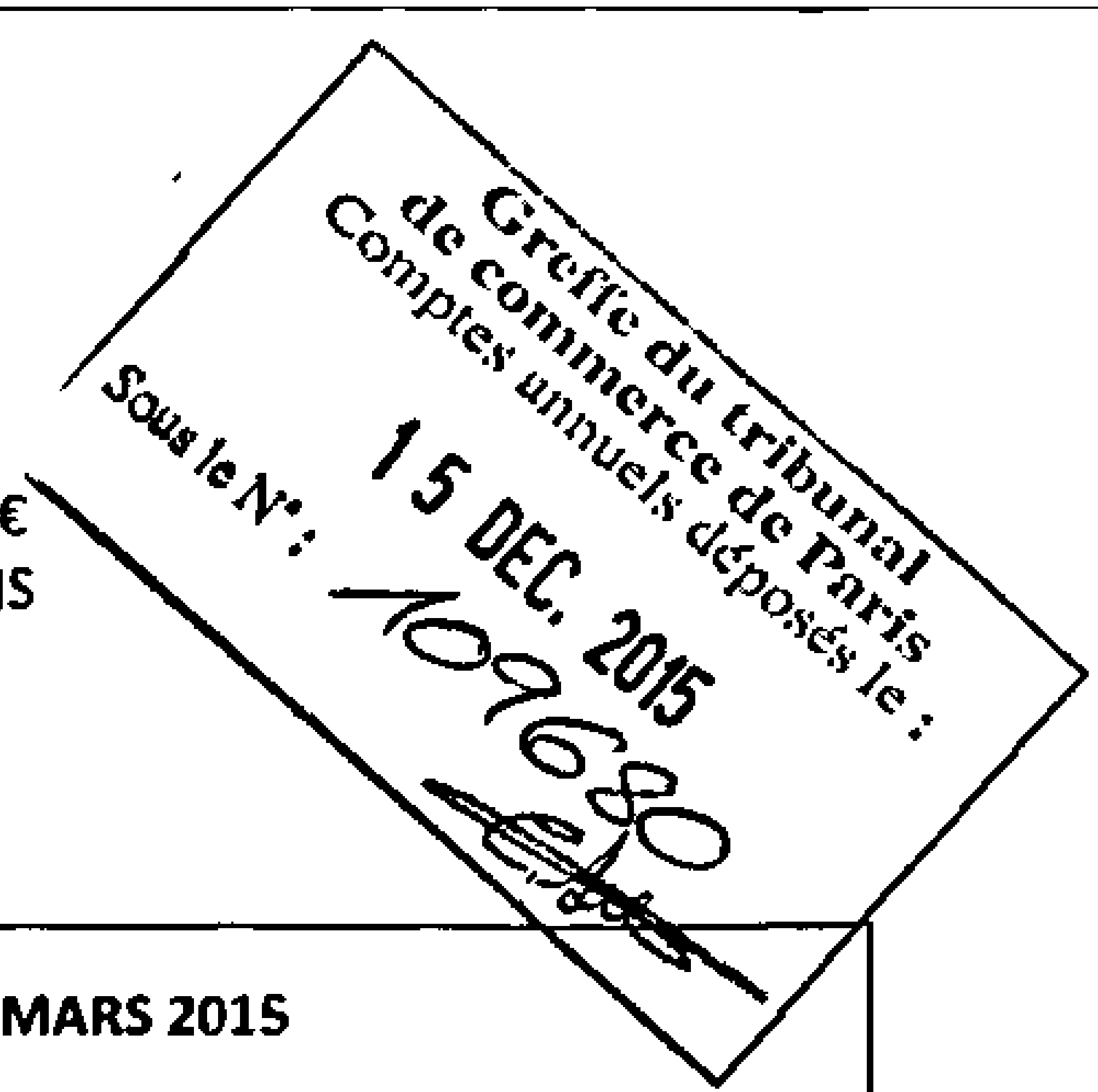
DENOMINATION : BA CONSEIL

ADRESSE : 29 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris

SIGLE :

BA CONSEIL

Société À Responsabilité Limitée au capital de 2.000 €
Siège Social : 147 avenue de Saint-Ouen - 75017 PARIS
Siret 791 328 305 00010 - APE 70.22 Z



PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MARS 2015

L'an deux mil quinze,
Le trente et un mars,
À dix-sept heures,
Au siège social 147 avenue de Saint-Ouen - 75017 PARIS.

Le soussigné, Monsieur Benjamin ANDRÉ, associé unique de la société BA CONSEIL, Société À Responsabilité Limitée, au capital de 2.000 €, divisé en 2.000 parts de 1 € chacune,

A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Benjamin ANDRÉ, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 30 septembre 2014 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2014, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

AS

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé décide d'affecter le bénéfice de 1 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 €
Au compte « Réserve légale »	1 €
Qui s'élèvera alors à 1 €	
Total réparti	1 €

Compte tenu de l'affectation des résultats, les capitaux propres de la société sont de 2.001 €.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique confirme qu'il n'a pas été rémunéré en tant que Gérant de la Société au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

L'associé unique décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, il percevra en tant que Gérant de la Société, une rémunération mensuelle de 2.778 € dans la mesure où la trésorerie de la société le permettra.

L'associé unique précise que les charges sociales obligatoires et facultatives sont prises en charge par la société.

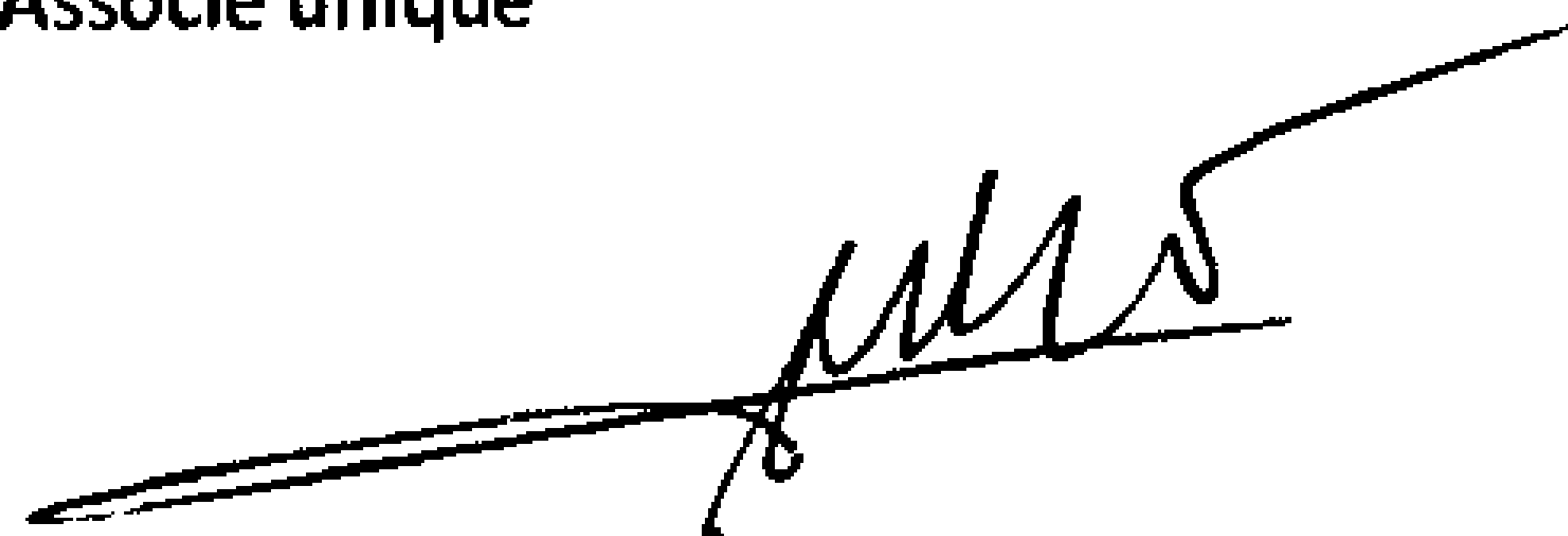
L'associé unique, Gérant, peut prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat social.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droits.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Benjamin ANDRÉ
Gérant - Associé unique



BA CONSEIL

Société À Responsabilité Limitée au capital de 2.000 €
Siège Social : 147 avenue de Saint-Ouen - 75017 PARIS
Siret 791 328 305 00010 - APE 70.22 Z

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MARS 2015 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2014

TROISIÈME DÉCISION

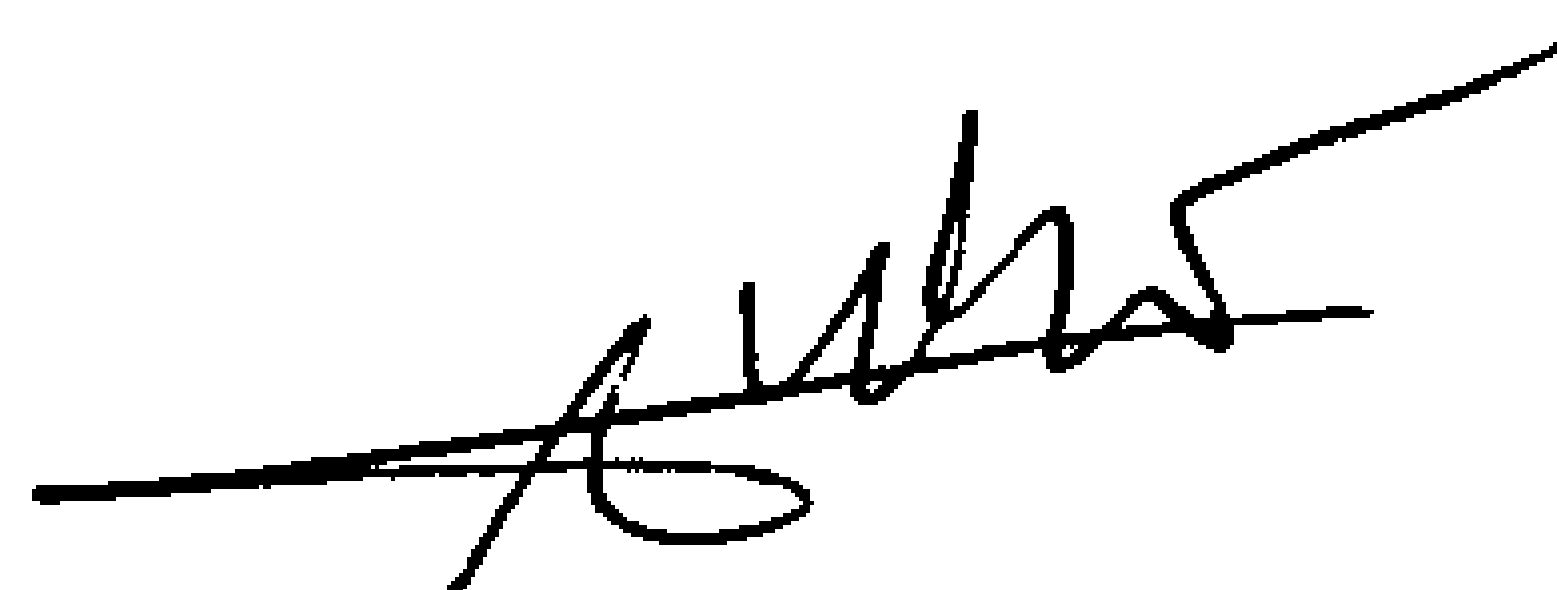
L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé décide d'affecter le bénéfice de 1 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 €
Au compte « Réserve légale »	1 €
Qui s'élèvera alors à 1 €	
Total réparti	1 €

Compte tenu de l'affectation des résultats, les capitaux propres de la société sont de 2.001 €.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Certifié conforme
Benjamin ANDRÉ
Gérant - Associé unique



BA CONSEIL

Société À Responsabilité Limitée au capital de 2.000 €
Siège Social : 147 avenue de Saint-Ouen - 75017 PARIS
Siret 791 328 305 00010 - APE 70.22 Z

RAPPORT DE GESTION APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2014

Le soussigné Benjamin ANDRÉ, associé unique et seul Gérant de la société BA CONSEIL, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2014, l'activité de la Société a été la suivante : création de la société, mise en place et développement de l'activité.

- Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2014 sont les suivants : poursuite du développement de l'activité.

- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2014, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

RÉSULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant présenter en détail les comptes annuels qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014, le chiffre d'affaires s'élève à 17.048 €.

Le montant des traitements et salaires est nul.

Les cotisations sociales et avantages sociaux s'élèvent à 1.464 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 17.049 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2 €.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 0 € des produits et frais financiers, il s'établit à 2 €.

Après prise en compte du résultat exceptionnel nul et de l'impôt sur les sociétés de 1 €,

L'exercice clos le 30 septembre 2014 se traduit par un bénéfice net de 1 €.



- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 1 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 €

Au compte « Réserve légale » 1 €

Qui s'élèvera alors à 1 €

Total réparti 1 €

Compte tenu de l'affectation des résultats, les capitaux propres de la société sont de 2.001 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que s'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

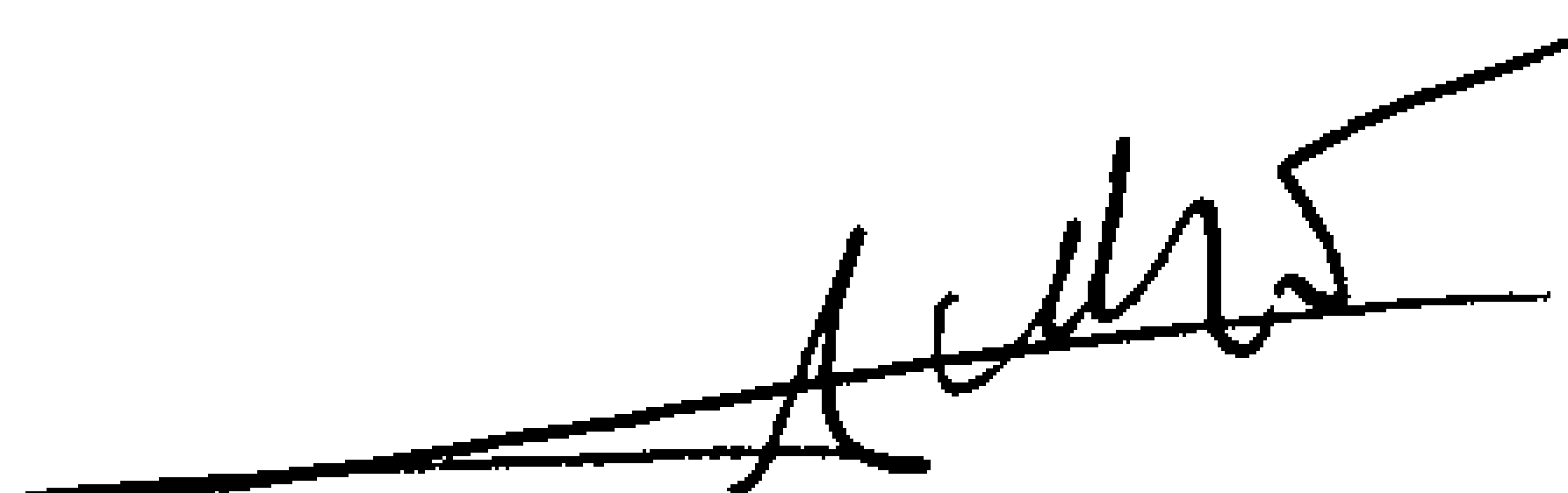
- Conventions

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

- Rémunération de la gérance

Nous proposons aussi de fixer la rémunération de la gérance.

Benjamin ANDRÉ
Gérant - Associé unique



BA CONSEIL

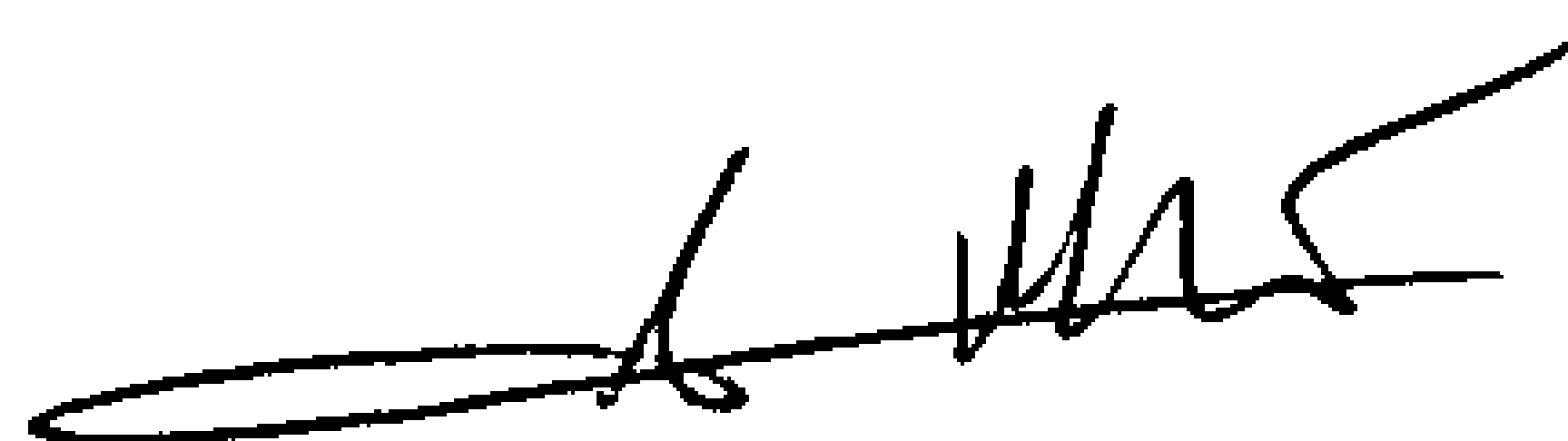
Société À Responsabilité Limitée au capital de 2.000 €
Siège Social : 147 avenue de Saint-Ouen - 75017 PARIS
Siret 791 328 30S 00010 - APE 70.22 Z

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE SUR LES CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2014

En application des articles L 223-19 du Code de commerce et R 223-17 du Code de commerce, nous vous indiquons, en notre qualité de Gérant de la société, qu'il n'a été conclu, au cours de l'exercice écoulé, aucune convention nouvelle visée audit article.

Benjamin ANDRÉ
Gérant - Associé unique



Certifié conforme à l'original.


Société BA CONSEIL

147 avenue de Saint-Ouen

75017 PARIS

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 02/01/2013 au 30/09/2014

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à PARIS
Le 19/12/2014

Arnaud GIROD
EXPERT COMPTABLE

EXPERTISE & PERFORMANCE
46 RUE CARDINET

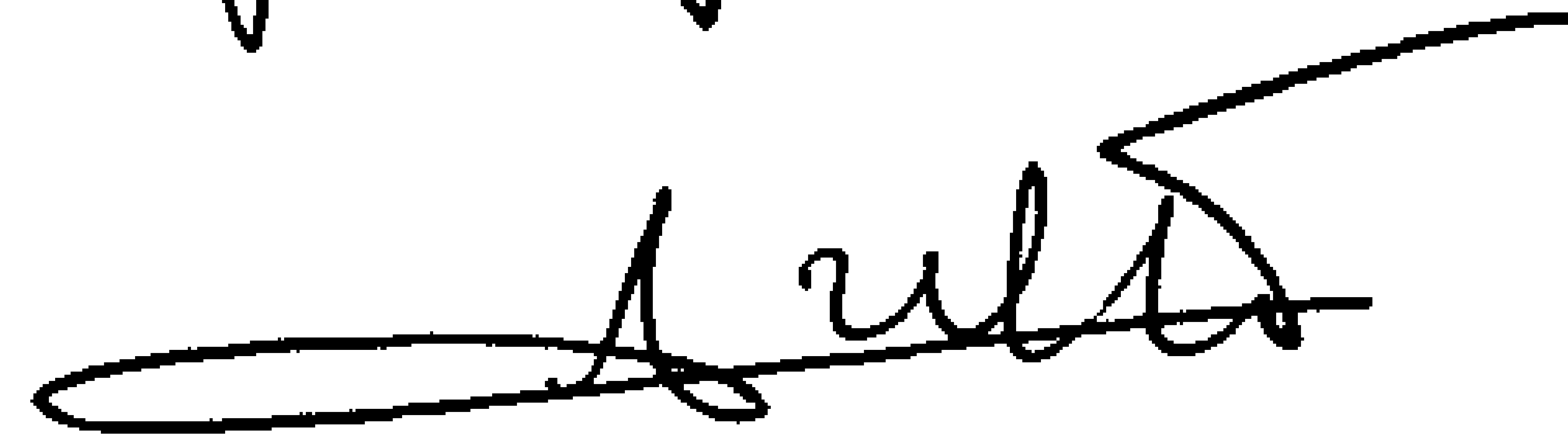
75017 PARIS
0153847777

Société BA CONSEIL

47 avenue de Saint-Ouen

75017 PARIS

Certifié conforme à l'original.



BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

COMPTES ANNUELS

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat
- Annexe

EXPERTISE & PERFORMANCE

46 RUE CARDINET

75017 PARIS

0153847777

ociété BA CONSEIL
.47 avenue de Saint-Ouen
75017 PARIS

COMPTES ANNUELS

EXPERTISE & PERFORMANCE
46 RUE CARDINET
75017 PARIS
0153847777

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2014 21			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	872	408	464		464	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	TOTAL II	872	408	464		464	
	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et Comptes rattachés	2 392		2 392		2 392	
	Autres créances						
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	3 376		3 376		3 376	
	Charges constatées d'avance (3)						
	TOTAL III	5 768		5 768		5 768	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (V)						
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 232	408	6 232		6 232	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2014 21	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 000)	2 000		2 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	TOTAL I	2 000		2 000	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	TOTAL III				
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	699		699	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales	3 531		3 531	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV	4 230		4 230	
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 230		6 230	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 230

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2014 21			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services	17 048		17 048		17 048	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	17 048		17 048		17 048	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			3		3	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			17 051		17 051	
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			15 121		15 121	
Impôts, taxes et versements assimilés			55		55	
Salaires et traitements						
Charges sociales			1 464		1 464	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			408		408	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1		1	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			17 049		17 049	
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			2		2	
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2014 21		Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V				
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)				
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	2		2	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1		1	
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	17 051		17 051	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	17 050		17 050	
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	1		1	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Charges à payer	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 231.58 Euros
et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre
d'affaires est de 17 047.69 Euros et dégageant un bénéfice de 1.46 Euros .

L'exercice a une durée de 21 mois, couvrant la période du 02/01/2013 au 30/09/2014 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

{Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-2 et suivants du Plan Comptable Général 2014.éthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 02/01/2013 au 30/09/2014

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			872
TOTAL			872
TOTAL GENERAL			872

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			872	872
TOTAL			872	872
TOTAL GENERAL			872	872

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		408		408
TOTAL		408		408
TOTAL GENERAL		408		408

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	408				
TOTAL	408				
TOTAL GENERAL	408				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	2 392	2 392	
TOTAL	2 392	2 392	

ANNEXE

Exercice du 02/01/2013 au 30/09/2014

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 464	1 464		
Impôts sur les bénéfices	1	1		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 011	2 011		
Autres impôts taxes et assimilés	55	55		
Groupe et associés	699	699		
TOTAL	4 230	4 230		

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	55
Total	55